Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 16 juin 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1873 et 1875, côte Saint-Gabriel Ouest

L'objet est de régulariser :

- Un bâtiment principal bifamilial détaché existant ayant 3 étages alors que la grille des usages et des normes du *Règlement de zonage* prescrit une hauteur maximale en étage de 2,5;
- Un bâtiment principal bifamilial détaché existant ayant une hauteur de 10,65 m alors que la grille des usages et des normes du *Règlement* prescrit une hauteur maximale 10,5 m;

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 mai 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA